



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

## Hors classe des Agrégés 2013-2014 Congés de formation professionnelle 2014-2015

CAPA du 7 Mai 2014 - Déclaration des élu(e)s du *SIAES* - FAEN

### ➤ Congés de formation professionnelle 2014-2015

Après des années de diminution des moyens consacrés aux congés de formation professionnelle, le budget demeure stable, mais néanmoins nettement insuffisant pour répondre à la demande croissante.

**Cette pénurie a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de points permettant l'attribution d'un CFP.** Pour les professeurs Agrégés, la barre augmente chaque année et atteint pour la première fois cette année le barème maximal (80 points) ; les candidats ont donc été départagés à l'âge. C'est depuis plusieurs années le cas pour le groupe 2 (Certifiés, EPS, CPE, Co-Psy), c'est aussi une première cette année pour les PLP.

Le barème maximal ne peut être atteint qu'après 5 demandes consécutives pour un candidat ayant entre 40 et 50 ans et entre le 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale et le 4<sup>ème</sup> échelon de la hors classe. Chaque année certains candidats perdent toute possibilité d'obtenir un CFP, la partie de leur barème liée à l'âge ou à l'échelon n'étant plus maximale. Les textes prévoient pourtant que le CFP soit attribué dès la troisième demande.

**Le barème actuel, certes imparfait, permet uniquement de « gérer » l'importante « liste d'attente ».** Toute modification du barème aurait des conséquences positives pour certains, mais également terribles pour d'autres qui, voyant enfin arriver leur tour après des années d'attente, seraient brutalement rétrogradés au classement.

**La seule solution pertinente pour l'ensemble des candidat(e)s consiste en une augmentation importante du nombre de CFP, reconduite plusieurs années consécutives, afin de répondre à la demande. C'est ce que revendique le *SIAES* - FAEN.**

Les textes stipulent que le CFP est d'une durée de 12 mois. Dans notre académie, 10 mois sont accordés ce qui permet au bénéficiaire de retrouver son salaire à 100 % en Juillet - Août et à l'administration de redistribuer les 2 mois à d'autres collègues. 5 CFP de 10 mois permettent l'attribution d'un sixième CFP. C'est « gagnant-gagnant ».

**Le *SIAES* - FAEN considère que le fractionnement du congé de formation ne peut se faire qu'à la demande de l'intéressé, qui souhaiterait volontairement lisser sur plusieurs années sa formation de 12 mois, et non de façon unilatérale par le Rectorat.**

**Le *SIAES* - FAEN soutient la demande de certains collègues qui souhaitent bénéficier d'un CFP d'une durée inférieure à 10 mois à la condition qu'ils puissent conserver et utiliser les mois restants à leur guise (sur la base de 12 mois et sans obligation de candidater à nouveau au barème).**

L'administration demande à celles et ceux qui ne souhaitent pas bénéficier des 10 mois de CFP ou qui ne sont pas inscrits à une formation de 10 mois de reprendre leur service sous peine de devoir reverser les sommes perçues. Mais elle affecte ces personnels sur une Zone de Remplacement pour la fin de l'année. **Le *SIAES* - FAEN demande que ces personnels puissent reprendre leur service dans leur établissement d'origine, en surnombre.**

## ➤ Hors classe des professeurs Agrégés 2013-2014

L'accès à la hors classe et l'avancement d'échelon, prévus dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'ont malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; ils atténuent seulement la **régression du pouvoir d'achat** qu'ils subissent. Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une **revalorisation globale et significative des traitements** est nécessaire.

Le **SIAES - FAEN** revendique à la fois l'**augmentation de la valeur du point d'indice** et la **revalorisation de la grille indiciaire des professeurs, dont celle des Agrégés**.

Toutefois pour le **SIAES - FAEN** cela ne saurait s'accompagner d'une modification des statuts et des obligations règlementaires de service des enseignants, d'une dénaturation de leurs missions, ou d'atteintes à leur liberté pédagogique.

En effet, pour le **SIAES - FAEN**, la **mission première des professeurs consiste à instruire les élèves dont ils ont la charge en leur transmettant des savoirs et des savoir-faire**. Le **SIAES - FAEN** rappelle son attachement aux statuts, au décret de 1950 et son opposition à la « refondation Peillon », l'abaissement des exigences, la mise en place de la polyvalence (EIST), la dénaturation des missions des enseignants et la destruction des statuts et du service public d'instruction et d'éducation.

Le **SIAES - FAEN** estime que le contingent de promotions à la hors classe est insuffisant et qu'il doit être augmenté significativement afin de **permettre à l'ensemble des Agrégés ayant fait une carrière complète dans l'éducation nationale d'être admis à la retraite en ayant bénéficié de cette promotion**.

Le **SIAES - FAEN** estime normal que l'**ancienneté soit prise en compte, mais il ne récuse pas pour autant le « mérite »**, car le **travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur**. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas. Le **« phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire**.

Trop d'avis restent ainsi sujets à caution, et particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promus, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis.

Le **SIAES - FAEN** demande à ce titre une **transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de contestation de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur**.

Nous demandons également que les dégradations d'avis « *Très favorable* » à « *Favorable* » ne soient pas prises en compte lorsqu'elles ne sont pas motivées ou lorsque la motivation n'est pas en cohérence avec la dégradation de l'avis.

## ➤ Revendications

Le **SIAES - FAEN** rappelle quelques-unes de ses revendications :

- Augmentation des DHG actuellement en diminution, y compris dans l'Education prioritaire,
- Modification du calendrier triennal avec report de la pré-rentrée des enseignants de fin août au début du mois de septembre,
- Annulation de la récupération de la journée de prérentrée prévue le 11 Juin 2014,
- Définition d'une autre « refondation » pour l'Ecole de la République, beaucoup plus ambitieuse,
- Arrêt du regroupement école/collège et de la réunionite qui en découle,
- Remise en cause des différentes formes d'évaluation chronophages pour le bac, notamment en langues et dans l'enseignement professionnel (CCF),
- La défense du décret de 1950 et des statuts particuliers.

*Les Commissaires Paritaires Académiques du SIAES - FAEN*  
**Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Denis ROYNARD**